



Droit de visite grand-parent

Par Leila

Bonjour, j'aurai besoin de conseils et d'avis svp voila la situation:

Le pere de mon fils, mon conjoint, a complètement coupé les ponts avec son pere depuis plus de 15 ans suite à une relation entre eux très conflictuelle jusqu'ou jour où son pere lui a dis verbalement "tu n'es plus mon fils je te renie ect" ... Depuis plus de 15 ans c'est donc silence radio complet des 2 cotes, plus aucuns contact.

je suis en couple depuis 8 ans avec mon conjoint et en 8 an je n'ai jamais vu ou été en quelquonque contact avec son pere qui est un parfaits étranger pour moi. Mon conjoint me decrit son pere comme un pervers narcissiques, violent physiquement et verbalement avec lui quand il etait petit, et depuis qu'ils ont coupé les pont jamais son pere n'est revenu vers lui pour prendre de ses nouvelles ou se préoccuper de lui.

Or il y a un an, notre fils est né. Depuis, le pere de mon conjoint est reapparu comme une fleure, et veut absolument voir notre fils, nous menacant si on refuse de faire intervenir la justice.

Ma question: que pouvons nous faire face à cette situation, car pour nous il est hors de question que cet homme absent depuis plus de 15 ans voit notre fils.

De part cette complete absence jusqu'à ce que notre fils naisse, la relation très conflictuelle et complètement toxique avec son propre fils (mon conjoint) et le fait que je ne connais absolument pas cet homme, avons nous une chance de gagner le proces qu'il veut nous faire ? Merci par avance pour vos precieuses reponses.

Par kang74

Bonjour

La seule façon qu'il n'ait pas des droits qui perturbent votre enfant c'est de lui permettre de voir l'enfant .

Dans les conditions que vous choisirez, vous (chez vous,ou dans un parc,dans espace parent enfant pendant une heure ou deux, le jour et les heures qui vous conviennent, charge à lui de se débrouiller pour venir)

Seul le fait qu'il est empêché de voir l'enfant lui donnera des droits ou vous serez obligé de lui présenter l'enfant à des jours et heures fixes déterminés par jugement .

Votre mari n'est pas obligé d'être là, vous n'êtes pas obligé de lui adresser la parole et vous pouvez faire venir des amis etc ...

Les relations conflictuelles historiques avec les parents, leurs absences, n'empêchent pas le fait que l'enfant ait des liens avec ses grands parents .

Donc je vous conseille de réfléchir et de lui envoyer des propositions par mail et recommandé avec avis de réception (par internet pour prouver le contenu de l'envoi)

S'il a la preuve que vous vous opposez à ces liens , il a légitimité à avoir des droits : ne lui faites pas ce plaisir ...

Par Leila

Ok merci pour votre reponse, je vous avoue que j'esperais une issue qui soie en notre faveur... Car cet homme vraiment ne m'inspire pas du tout confiance, mon conjoint en est malade qu'on puisse envisager de le laisser voir son petit fils... En fait pour cet homme, toute cette situation n'est qu'un jeux. Le fait qu'il créé des tensions et soit toxique pour nous, et par consequence amene un climat nefaste et tendu pour notre fils ne peux pas faire pencher les choses de notre côté ?

Par kang74

Ce pourquoi il vaut mieux faire avec vos propres règles plutot que de subir un jugement que vous serez d'appliquer

voire de tout lâcher pour lui amener à l'heure, chez lui.

Il n'y a aucune preuve de rien ,et même si vous aviez la preuve qu'il a nui à son fils, cela serait juste un argument pour que les visites n'aient pas lieu chez vous .

Si c'est un narcissique , il se lassera vite de propositions que vous lui imposez, et avec lesquelles il n'aura aucune prise sur son fils (s'il n'est pas là)

Donc réfléchissez à un lieu (genre chez vos parents, dans un espace rencontre) ou il ne sera pas forcément à l'aise,avec des jours et des heures , qui vous conviennent à vous .

Une fois par mois, à minima .

Lors des rencontres, vous prenez photos et vidéos .

Et surtout les propositions doivent être prouvables .

Ne communiquez qu'à l'écrit .

NB : c'est une procédure ou vous serez obligés de prendre un avocat .

je le répète, seul le fait de s'opposer à ce que votre enfant connaisse son grand père, lui permet demander des droits .

Par Isadore

Bonjour,

Et si c'est un moyen d'avoir une emprise sur vous et pas un réel désir de voir son petit-fils, il ne va pas donner suite à votre proposition. Être obligé de se plier à vos règles pourrait le refroidir sérieusement.

A-t-il été condamné pour des violences sur un de ses enfants par le passé ?

Par Henriri

Hello !

En fait ce n'est pas vraiment les grands-parents qui ont le "droit" de voir leurs petits-enfants, c'est l'inverse quand les petits-enfants sont en âge d'exprimer leur éventuelle envie de voir leurs grands-parents (art 371-4 du code civil) alors les parents ne peuvent pas s'y opposer.

C'est quand les parents s'opposent à la relation enfant/grand-parent que le grand-parent peut aller devant la justice pour obtenir un minimum de relation dans l'intérêt de l'enfant (la justice apprécie alors le contexte et peut le cas échéant définir les conditions de visites (lieu, fréquence, durée...).

Leila, comme conseillé par d'autres intervenants, proposez à ce grand-père indigne une rencontre avec votre enfant en votre présence* à la date et horaire de votre choix, dans un lieu public neutre (dans un endroit précis d'un parc de votre ville par exemple ?) et voyez sa réponse. A mon avis un mail ou SMS** suffit (que vous conserverez) mais pourquoi pas une LRAR...

* venez avec un(e) ami(e) plutôt qu'avec votre conjoint.

** curiosité : de quelle manière le grand-père a-t-il pris contact avec vous pour "voir" son petit-fils ?

A+

Par NESTVERO

Bonjour -

Si vous avez reçu un courrier simple ... Aucune preuve donc ce courrier n'existe pas et le courrier par à la poubelle. Même si vous recevez un recommandé sous enveloppe.. Recommandé ou pas rien ne prouve ce qu'il y a écrit dans le courrier. Donc pareil - poubelle. Faites en sorte qu'il ne vous trouve pas sur les réseaux sociaux et faites le tri de vos contacts et bloquez si nécessaire. Si votre conjoint au une fratrie que vous fréquentez faites en sorte que votre enfant ne soit pas pris en photo car cette photo pourrait être utilisée si eux sont en contact avec lui ou un proche de lui. Soyez méfiants ce n'est pas pas drôle mais ce sera le prix de votre tranquillité pour l'avenir.

Vous ne bougez que s'il saisit un avocat .. Et si ça arrive - vous aussi aurez besoin d'un avocat comme vous l'a déjà dit un autre intervenant.

Ne tombez pas dans le piège du pardon, de la "sincère" envie de connaître son petit fils. Si vraiment c'est un pervers narcissique .. Ne lui donnez aucune occasion de rentrer en contact avec vous et avertissez vos proches. C'est la seule façon de vous garantir.